

# L' OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

## « *Le prêt à expulser de Sarkozy* »

La loi CESEDA qui régit l'entrée et le séjours des personnes étrangères a été modifiée à deux reprises par Sarkozy (2003/2006). La dernière modification a introduit une nouvelle mesure : l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) applicable depuis le 29 décembre 2006. Cette mesure restreint les droits de défense des personnes étrangères, accélère les reconduites à la frontière et multiplie les situations d'irrégularité. *Bref..., c'est une belle petite machine à créer des sans-papiers.*

\* **L'OQTF ?** C'est une décision préfectorale qui refuse le séjour en France d'une personne étrangère ; qui retire ou ne renouvelle pas un titre de séjour temporaire qu'une personne étrangère possède déjà.

\* **Application :** lorsqu'une personne reçoit une OQTF, elle a un mois pour la contester (*via un recours en contentieux*) si elle ne veut pas partir ; passé ce délai d'un mois, la préfecture est en droit d'exécuter la mesure d'éloignement de force. Elle appelle alors ses copains de la PAF (Police Aux Frontières) qui viennent chercher la personne, la place en rétention ou l'expulse tout bonnement si son recours est négatif.

\* **Pire encore :** si une personne se trouve déjà en situation irrégulière et qu'elle se fait interpellé par la police (*par exemple lors d'un « banal » contrôle d'identité dans la rue*) elle est directement placée en rétention : là, elle n'a que 48H00 pour contester et déposer un recours. Le tribunal répond sous 72H00. Si c'est négatif, c'est l'expulsion directe → Donc, grosso modo, quand t'es étranger-e sans titre de séjour français, et que tu te balades dans la rue, il faut te dire à chaque instant, à chaque coin de rue, que tu peux te retrouver, en moins d'une semaine, dans le pays que tu as quitté ou fui.

**Sarkozy, nouvellement élu, a bien travaillé... Tout est en place et le grand bal des expulsions peut à présent accélérer sa cadence. La machine administrative et juridique est prête pour faire dégager plus vite et plus fort les personnes étrangères, le tout sous couvert d'une belle mascarade de justice et de droit ! retranchant encore davantage ces personnes vers les portes d'une clandestinité forcée.**

**→ Peut-on laisser faire ?**

**Depuis le 6 mai, des OQTF sont notifiées par la préfecture de Rennes, de manière quasiment automatique aux personnes à qui on refuse un séjour stable et durable en France. Le 14 juin, la situation d'une quinzaine de personnes passe au Tribunal administratif ; leurs recours contre l'OQTF seront jugés en tir groupé : nous allons assister à une sorte de « rafle juridique » !**

**SI ÇA NE VOUS CHOQUE PAS,  
NE VENEZ PAS JEUDI 14 JUIN AU TRIBUNAL**

Nous serons sur place (rue contour de la Motte) à partir de 9H00 pour manifester notre refus de cette situation et soutenir les personnes concernées par ce jugement.

**RÉGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS**

Collectif de soutien aux personnes sans-papiers  
Réunion ouverte tous les mardis à 18H30 à la MIR, 7 quai Chateaubriand.